

libéral. Voici les paroles qu'il prononçait alors, comme en fait foi la page 477 du *hansard* du 16 mars 1920 :

Vous me permettez, monsieur l'Orateur, de répéter que nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes en faveur du contrôle démocratique de toutes ces questions de politique étrangère. Je dirai même que nous voudrions entendre la Chambre déclarer que le Canada ne doit pas être lié par un traité ou une convention quelconque avec l'étranger dont le Parlement n'a pas été informé de telle façon que chacun de nous ait pu en prendre connaissance. Ce serait un moyen de faciliter le contrôle démocratique de nos relations avec l'étranger, et lorsque nous aurions ce principe en vigueur, nous sentirions une sécurité que nous n'avons pas à l'heure actuelle en matière de relations extérieures et interimpériales.

Après l'analyse complète des propositions de Dumbarton-Oaks faite hier par le premier ministre, il reste peu de choses à dire. Nous devrions tous posséder une claire notion des questions sur lesquelles les quatre grandes puissances qui ont pris part à ces discussions ont pu s'entendre. Les buts des Nations unies, après la guerre, sont, selon une déclaration récente du secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Stettinius, d'assurer au monde la stabilité politique, le progrès économique et social et une plus grande considération des droits humains. Toutes ces réalisations sont subordonnées à la sauvegarde d'une paix durable. On ne peut entreprendre aucun projet d'amélioration de l'humanité sans l'inauguration d'un régime permettant d'empêcher la répétition des guerres mondiales dont l'ampleur irait sans cesse croissant, étant donné les progrès de la science, le perfectionnement des armes et des moyens de destruction. Les propositions de Dumbarton-Oaks ne constituent peut-être pas la solution tout à fait idéale qui acheminerait le monde vers la fraternité et l'entente générale. Les nations puissantes ne sont peut-être pas encore animées de la volonté de préparer les voies à l'avènement, sur une échelle mondiale, de la vie idéale des collectivités. Les propositions me semblent cependant la meilleure formule encore préconisée en vue de la solution du problème de la sécurité mondiale, si elle est appliquée dans un esprit sincère de collaboration entre les grandes puissances, appuyées par toutes les nations de l'univers.

On ne doit jamais perdre de vue, comme le disait sir Robert Borden, en cette Chambre, en 1919, au moment où il demandait la ratification du traité de Versailles et expliquait les dispositions du pacte de la Société des Nations, que :

La mise sur pied et l'application d'un droit international doit dépendre de la sincérité des nations tout comme le maintien d'une liberté ordonnée et de la justice, au sein de chaque Etat, dépend de l'opinion publique. Chaque nation

assume une responsabilité proportionnée à sa puissance et à son influence. A moins que l'on n'accepte cette responsabilité et qu'on ne s'en acquitte, la paix du monde ne saurait être préservée.

Ces paroles s'appliquent encore aujourd'hui, à l'issue d'une autre guerre.

Dans le même ordre d'idées, M. Arthur Woodburn parlant à la Chambre des Communes de Grande-Bretagne pas plus tard que le 30 novembre 1944, exprimait à peu près les mêmes vues, dans les termes suivants :

La paix ne peut jamais être complètement assurée si son maintien repose uniquement sur une force internationale de police. La première condition essentielle est que les peuples et les nations soient prêts et disposés à observer la loi. Pour qu'il en soit ainsi, nous devons édicter des lois universellement acceptables. Il est plus facile d'appliquer une loi qui dans son ensemble est juste. A ce propos, je signalerai le mérite des conversations de Dumbarton-Oaks sur l'organisation du monde; ces conversations constituent, je crois, un progrès en ce qu'elles étaient fondées sur l'expérience et les faiblesses de la Société des Nations et elles sont de nature à nous aider de façon très appréciée à l'organisation de la paix.

Parlant le même jour, le capitaine James H. Duncan a fait part de vues analogues lorsqu'il a déclaré :

Je dirai simplement qu'aucune forme de paix internationale, d'accord international ou d'organisation internationale ne réussira si elle n'est fondée sur la bonne volonté et la bonne foi des nations intéressées. Les propositions de Dumbarton-Oaks recommandent l'établissement d'un conseil de sécurité formé par les grandes puissances; cependant, ces grandes puissances elles-mêmes doivent être animées de détermination et continuer de l'être, et surtout, elles doivent être en mesure de faire valoir leur volonté; aucune forme d'organisation ne sera couronnée de succès si les grandes puissances du monde ne sont pas déterminées à faire régner la paix et à en assurer le maintien.

D'aucuns protestent déjà contre le fait que les cinq grandes puissances se réservent respectivement le droit de rejeter une décision du Conseil de sécurité et aussi contre le droit que s'arrogent les grandes puissances de siéger au conseil, même si elles y sont traduites. Il est vrai que c'est là une des imperfections auxquelles je songeais lorsque j'ai dit que les propositions n'étaient pas tout à fait idéales; mais il faut que la nouvelle organisation soit établie sur une base pratique et non pas chimérique, car le succès en dépendra.

Il est naturel que l'accord relatif au vote conclu à Yalta suscite de grandes craintes dans l'esprit de plusieurs d'entre nous, si nous songeons aux dangers que comporterait une rupture d'amitié entre les grandes puissances. La discussion qui a eu lieu au Parlement anglais sur la conférence de Dumbarton-Oaks, même avant l'accord de Yalta,